

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 44.440.492, un actif net de D : 43.385.640 et un bénéfice de la période de D : 450.512.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,55% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 21,89% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

6. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 26.492, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 51.820.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 26 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	32 717 912,943	27 763 598,006	31 310 900,216
Obligations et valeurs assimilées		32 633 074,438	27 678 706,061	31 224 351,631
Titres OPCVM		84 838,505	84 891,945	86 548,585
Placements monétaires et disponibilités		11 720 187,675	8 779 737,401	10 344 901,137
Placements monétaires	5	1 990 519,006	987 746,171	996 460,177
Disponibilités		9 729 668,669	7 791 991,230	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	2 391,340	37 420,923	16 013,826
TOTAL ACTIF		44 440 491,958	36 580 756,330	41 671 815,179
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	65 411,558	13 661,912	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	989 440,100	694 991,409	462 375,151
TOTAL PASSIF		1 054 851,658	708 653,321	512 670,444
ACTIF NET				
Capital	9	42 521 146,878	35 170 898,912	39 540 415,596
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		130,823	205,817	231,418
Sommes distribuables de l'exercice en cours		864 362,599	700 998,280	1 618 497,721
ACTIF NET		43 385 640,300	35 872 103,009	41 159 144,735
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 440 491,958	36 580 756,330	41 671 815,179

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	435 220,743	842 582,017	321 225,582	601 063,700	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		431 955,893	839 317,167	317 890,592	597 728,710	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		3 264,850	3 264,850	3 334,990	3 334,990	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	117 757,509	221 077,249	69 635,903	127 633,675	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		552 978,252	1 063 659,266	390 861,485	728 697,375	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(55 411,558)	(118 517,698)	(42 240,592)	(89 003,601)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		497 566,694	945 141,568	348 620,893	639 693,774	1 466 961,143
Autres charges	13	(18 485,646)	(36 619,577)	(15 089,675)	(29 076,017)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(26 492,284)	(51 820,072)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		452 588,764	856 701,919	333 531,218	610 617,757	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		(30 459,164)	7 660,680	82 208,543	90 380,523	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		422 129,600	864 362,599	415 739,761	700 998,280	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		30 459,164	(7 660,680)	(82 208,543)	(90 380,523)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 077,262)	(874,251)	(5 534,364)	(6 194,302)	(5 395,974)
RESULTAT DE LA PERIODE		450 511,502	855 827,668	327 996,854	604 423,455	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/04 au 30/06/2017	Période du 1/01 au 30/06/2017	Période du 1/04 au 30/06/2016	Période du 1/01 au 30/06/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	450 511,502	855 827,668	327 996,854	604 423,455	1 399 761,312
Résultat d'exploitation	452 588,764	856 701,919	333 531,218	610 617,757	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 077,262)	(874,251)	(5 534,364)	(6 194,302)	(5 395,974)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 589 641,596)	(1 589 641,596)	(1 196 425,802)	(1 196 425,802)	(1 196 425,802)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 854 742,776)	2 960 309,493	6 103 980,847	6 872 741,128	11 364 444,997
Souscriptions					
- Capital	11 649 887,375	23 270 218,750	16 789 110,224	20 758 930,892	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	141,093	255,546	(1 598,182)	(1 660,066)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	281 264,442	815 998,157	574 862,768	757 304,903	1 180 479,377
Rachats					
- Capital	(14 217872,750)	(20 288 552,000)	(10 770535,276)	(14 009640,427)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(288,051)	(316,763)	919,162	963,996	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(567 874,885)	(837 294,197)	(488 777,849)	(633 158,170)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 993 872,870)	2 226 495,565	5 235 551,899	6 280 738,781	11 567 780,507
ACTIF NET					
En début de période	47 379 513,170	41 159 144,735	30 636 551,110	29 591 364,228	29 591 364,228
En fin de période	43 385 640,300	43 385 640,300	35 872 103,009	35 872 103,009	41 159 144,735
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	439 368	385 291	284 084	276 965	276 965
En fin de période	414 345	414 345	342 720	342 720	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	104,709	104,709	104,669	104,669	106,826
TAUX DE RENDEMENT	1,00%	1,95%	0,95%	1,90%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 juin 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 32.717.912,943 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		31 857 339,000	32 633 074,438	75,22%
Obligations de sociétés		28 769 019,000	29 489 363,140	67,97%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	505 028,000	1,16%
AMEN BANK ES 2009	10 000	533 100,000	550 548,000	1,27%
AMEN BANK ES 2010	10 000	599 800,000	620 480,000	1,43%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 200 000,000	1 242 160,000	2,86%
AMEN BANK ES 2016	16 000	1 600 000,000	1 657 612,800	3,82%
ATL 2010/2	5 000	100 000,000	102 136,000	0,24%
ATL 2011	4 865	194 600,000	198 277,940	0,46%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	181 876,800	0,42%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	121 145,600	0,28%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	816 568,000	1,88%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	800 392,000	1,84%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 017 872,000	2,35%
ATL SUB 2008	5 000	200 000,000	207 992,000	0,48%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	502 512,000	1,16%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 500 000,000	1 566 540,000	3,61%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 200 000,000	1 247 292,000	2,87%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 254 864,000	2,89%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	807 264,000	1,86%
BNA 2009	10 000	466 400,000	471 096,000	1,09%
BTE 2009	15 000	450 000,000	464 964,000	1,07%
BTE 2010	20 000	800 000,000	825 104,000	1,90%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	895 400,000	2,06%
BTE 2016	5 000	500 000,000	512 732,000	1,18%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	270 262,000	0,62%
BTK 2012-1 B	1 650	70 719,000	72 945,840	0,17%
CIL 2015/2	15 000	1 200 000,000	1 249 092,000	2,88%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	967 257,600	2,23%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 738 012,000	4,01%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	300 199,200	0,69%
STB 2011	20 000	571 000,000	582 840,000	1,34%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	306 096,000	0,71%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	100 892,000	0,23%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 100 768,400	2,54%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	510 108,000	1,18%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	507 388,000	1,17%
TL 2017-1	8 000	800 000,000	803 174,400	1,85%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	180 832,800	0,42%

UIB 2009/1 A	20 000	600 000,000	624 032,000	1,44%
UIB 2009/1 B	20 000	1 066 200,000	1 110 920,000	2,56%
UIB 2011/1 A	15 500	775 000,000	802 949,600	1,85%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	87 332,400	0,20%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 604 403,760	3,70%
Bons du trésor assimilables		3 088 320,000	3 143 711,298	7,25%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	631 800,770	1,46%
BTA 6,75-07/2017 10 ANS	500	510 000,000	526 472,138	1,21%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 005 686,193	2,32%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	979 752,197	2,26%
Titre OPCVM		87 113,752	84 838,505	0,20%
FINA O SICAV	835	87 113,752	84 838,505	0,20%
Total		31 944 452,752	32 717 912,943	75,41%
Total par rapport au total des actifs			73,62%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 1.990.519,006, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	1 988 572,767	1 990 519,006	4,59%
Certificat de dépôt HL au 01/08/2017 à 7,4%	993 475,865	994 934,501	2,29%
Certificat de dépôt TL au 27/07/2017 à 7,4%	995 096,902	995 584,505	2,29%
TOTAL	1 988 572,767	1 990 519,006	4,59%
Pourcentage par rapport au total des actifs			4,48%

Note 6 : Créances d'exploitation :

Ce poste présente au 30 juin 2017 un solde de D : 2.391,340 contre un solde de D : 37.420,923 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts à recevoir sur obligations	-	9 863,014	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	14 486,164	2 942,081
Autres	2 391,340	13 071,745	13 071,745
Total	2 391,340	37 420,923	16 013,826

Note 7 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à D : 65.411,558 contre D : 13.661,912 au 30/06/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	55 411,558	3 661,912	50 295,293
Dépositaire	<u>10 000,000</u>	<u>10 000,000</u>	<u>-</u>
Total	<u>65 411,558</u>	<u>13 661,912</u>	<u>50 295,293</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à D : 989.440,100 contre D : 694.991,409 au 30/06/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	3 516,071	2 931,721	3 430,324
Dividendes à payer	897 594,889	671 672,758	432 462,858
Commissaire aux comptes Rémunération Président du Conseil	20 242,436	6 747,867	13 300,000
	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	14 975,278	9 693,746	12 000,000
Retenue à la source	52,948	2 618,820	52,948
TCL	365,177	304,615	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	51 820,072	-	-
Autres	49,700	198,353	-
Total	<u>989 440,100</u>	<u>694 991,409</u>	<u>462 375,151</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre s'est élevée à D : 26.492, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 51.820.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	23 270 218,750
Nombre de titres émis	226 750
Nombre d'actionnaires nouveaux	131

Rachats effectués

Montant	(20 288 552,000)
Nombre de titres rachetés	(197 696)
Nombre d'actionnaires sortants	(196)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(874,251)
Régularisation des sommes non distribuables	(61,217)

Capital au 30-06-2017

Montant	42 521 146,878
Nombre de titres	414 345
Nombre d'actionnaires	860

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017 à D : 435 220,743 contre D : 321 225,582 pour la même période de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>393 830,630</u>	<u>763 485,768</u>	<u>301 797,151</u>	<u>572 934,119</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	393 830,630	763 485,768	301 797,151	572 934,119	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>38 125,263</u>	<u>75 831,399</u>	<u>16 093,441</u>	<u>24 794,591</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	38 125,263	75 831,399	16 093,441	24 794,591	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3 264,850</u>	<u>3 264,850</u>	<u>3 334,990</u>	<u>3 334,990</u>	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	3 264,850	3 264,850	3 334,990	3 334,990	3 334,990
TOTAL	435 220,743	842 582,017	321 225,582	601 063,700	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017 à D : 117 757,509 contre D : 69 635,903, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	104 140,371	192 539,873	68 130,518	126 128,290	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	13 617,138	28 537,376	1 505,385	1 505,385	49 175,455
TOTAL	117 757,509	221 077,249	69 635,903	127 633,675	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 55.411,558 contre D : 42.240,592 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaille ainsi :

	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	55 411,558	108 517,698	42240,592	79 003,601	176 944,326
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	55 411,558	118 517,698	42 240,592	89 003,601	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 18.485,646 contre D : 15.089,675 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Redevance du CMF	11 081,820	21 702,558	8 447,879	15 800,213	35 387,748
Commissaire aux comptes	3 490,396	6 942,436	3 241,056	6 482,112	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,824	2 117,647	1 058,823	2 117,646	4 235,292
Jetons de présence	1 495,858	2 975,278	1 146,873	2 293,746	4 600,000
TCL	1 139,630	2 142,640	747,929	1 495,858	3 292,330
Autres	219,118	739,018	447,115	886,442	1 254,242
TOTAL	18 485,646	36 619,577	15 089,675	29 076,017	61 803,857

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.